

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°15

Objet : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC) 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 4 avril 2023 s'est réuni, Espace Eugène Delacroix Gymnase Clovis Leclerc 2 rue du Coudray à Frépillon (95740), en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Eric BOSC, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Jean AUBIN par Tom MORISSE
Françoise GONZALEZ par Etienne LE BECHEC
Sylvia CERIANI par Françoise NORDMANN
Christine MATTEI par Bernard LE DUS
Stéphane LARTIGUE par Annie TOUSSAINT
Frédéric PURGAL par Laurent GORZA
Céline CABOT par Xavier HAQUIN
Cécile RILHAC par Jean-Noël CARPENTIER
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI
Carole CHESNEAU par Didier LEDEUR
Modeste MARQUES par Yannick BOËDEC
Sarah NEROZZI-BANFI par Philippe ROULEAU

Etait absent(e) excusé(e) :

Nicolas PONCHEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h01

Secrétaire de Séance : Sophie SAND,

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 74
 Nombre de pouvoirs : 12
 Nombre de votant : 86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-28-4,
 Vu les statuts de la CA Val Parisis,
 Vu l'avis de la commission finances du 27 mars 2023,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ,****RETIENT** comme critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) :

- La population pour 30,00 %,
- Le potentiel financier par habitant pour 25,00 %,
- Le revenu moyen par habitant pour 25,00 %,
- Le nombre de logements sociaux pour 17,50 %,
- Le dynamisme des recettes pour 2,50 %.

PRÉCISE que le montant de la DSC 2023 est fixé à 4 671 000 €.**ARRÊTE** le montant par commune conformément au tableau ci-dessous :

	Population	Potentiel Financier par habitant	Logements sociaux	Revenu moyen par habitant	Dynamisme des recettes	Montant de la DSC 2023
Beauchamp	43 271 €	17 742 €	17 928 €	29 638 €	8 183 €	116 762 €
Bessancourt	39 121 €	39 354 €	23 973 €	32 544 €	2 418 €	137 410 €
Cormeilles-en-Parisis	126 249 €	101 858 €	58 220 €	88 962 €	17 065 €	392 354 €
Eaubonne	126 412 €	102 476 €	69 870 €	96 753 €	10 154 €	405 665 €
Ermont	143 808 €	123 166 €	138 565 €	118 885 €	14 990 €	539 414 €
Franconville	185 106 €	160 314 €	108 213 €	169 828 €	10 645 €	634 106 €
Frépillon	16 685 €	15 797 €	6 077 €	13 081 €	3 449 €	55 089 €
La Frette-sur-Seine	23 367 €	21 276 €	4 197 €	13 656 €	1 613 €	64 109 €
Herblay	155 446 €	120 594 €	70 374 €	128 069 €	15 346 €	489 829 €
Montigny	106 627 €	97 283 €	81 387 €	111 618 €	7 132 €	404 047 €

Pierrelaye	46 626 €	38 322 €	30 621 €	47 754 €	9 698 €	173 021 €
Le Plessis-Bouchard	42 324 €	36 247 €	9 737 €	31 275 €	4 396 €	123 979 €
Saint-Leu-La-Forêt	80 342 €	69 367 €	32 232 €	53 732 €	5 619 €	241 292 €
Sannois	132 561 €	118 830 €	96 496 €	115 135 €	2 176 €	465 198 €
Taverny	133 355 €	105 124 €	69 535 €	116 820 €	3 891 €	428 725 €
TOTAL	1 401 300 €	1 167 750 €	817 425 €	1 167 750 €	116 775 €	4 671 000 €

Fait et délibéré ce jour à Frépillon.

Pour extrait conforme,

Le présent acte administratif a été :

- Publié sur le site internet www.valparisis.fr

le 14/04/2023

En application des Art L.2131-1 et R.2131-1 du CGCT

Il est rendu exécutoire le 14/04/2023
P/le Président



Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,



GUILHEM PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

